



Enquête publique

En application des articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965, la commune de Chalais, d'entente avec la commune de Sierre, soumet à l'enquête publique le **projet commun de réaménagement de la route de la Ferme avec la création d'un nouvel arrêt de bus**, sur les territoires des communes de Chalais et Sierre, **pendant trente jours**.

La présente mise à l'enquête est coordonnée avec la publication de ce jour, effectuée par la commune de Sierre pour la partie du projet située sur son territoire.

Les plans peuvent être consultés pendant ce délai à l'Administration communale de Sierre (Rue du Bourg 14, 3960 Sierre) de 8h00 à 12h00, ainsi qu'à l'Administration communale de Chalais, (route de l'Eglise 10b, 3966 Chalais) les lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00.

Les éventuelles oppositions doivent être motivées et adressées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, à l'Administration communale de Chalais, Route de l'Eglise 10b, 3966 Chalais.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Chalais, le 4 octobre 2024 / nc